



Retraités Cheminots



<http://www.fo-cheminots.com/retraites.html>

Lettre aux Retraités

Edito : « Arrêtez de vous plaindre ! »

Evolution des prix depuis janvier 2013

2013 : + 0,9 %

2014 : + 0,1%

2015 : + 0,2%

2016 : + 0,6%

2017 : + 1,4%

(chiffre INSEE)

Janvier 2018 : - 0,1%

Février 2018 : + 0 %

Mars 2018 : + 1 %

Avril 2018 : + 0,2%

Mai 2018 : +0,4 %

Juin 2018 : + 0%

Juillet 2018 :- 0,1%

Aout 2018 : + 0,5%

Septembre 2018 : - 0,2%

Evolution des pensions :

1,3 % au 1er avril 2013 (moins 0,3% de CASA)

0,1% au 1er octobre 2015

0,8% au 1^{er} octobre 2017

- 1,7 point de CSG supplémentaire au 1er janvier 2018

M. Macron l'a affirmé dans une petite phrase dont les medias se délectent. : les retraités ne devraient pas se plaindre ! Et pour une fois, prenons le au pied de la lettre ! Cela ne sert pas à grand-chose de se plaindre, il vaut mieux se battre ! Et les retraités Force Ouvrière l'ont bien compris.

C'est pourquoi nous étions dans la rue les 9 et 18 octobre pour exprimer notre colère !

Force Ouvrière ne lâchera rien

Il s'agit de défendre notre pouvoir d'achat, les services publics dont les retraités ont particulièrement besoin,

Il s'agit de préserver la Sécurité Sociale : avec la CSG, le gouvernement fait basculer dans l'impôt le financement de notre sécurité sociale fondée en 1945 sur un financement par les cotisations qui ouvrent les droits Le gouvernement doit présenter sa réforme des retraites* ces jours-ci. Soyez attentifs aux communiqués Force Ouvrière !

Car les patrons eux, annoncent déjà la couleur ; c'est l'individualisation, la fin des droits collectifs. Et chacun se souvient que les pensions de réversion ont été explicitement visées. Depuis, des démentis alambiqués se sont multipliés qui n'ont toujours pas vraiment garanti leur maintien sous la forme actuelle.

Dans ce contexte, pas question de se laisser berner. Le gouvernement déclare que les actuels retraités ne seront pas concernés. Comment le croire quand l'on voit que la politique du gouvernement consiste à faire d'ores et déjà baisser les pensions ? Que des voix autorisées de députés justifient que les retraités fassent des efforts. Et que le Président ose s'en prendre à « ceux qui se plaignent » devant une retraitée qui touche 500 € par mois !

(* : les projets gouvernementaux seront détaillés dans un prochain numéro de la Lettre aux Retraités)



Bulletin rédigé par le Secrétariat des Retraités : Gérard LE MAUFF, Alain SCHLICK, Eric FALEMPIN, Patrick FAUCOUREAU, Jean-Louis. PONNAVOY, Daniel DELMOTTE,

68 rue STEPHENSON — 75018 PARIS Tél.: 01 55 26 94 00 — Fax: 01 55 26 94 01 Tél. SNCF : 218772 — Fax : 218771

email : federation@fo-cheminots.fr

Elections des représentants des retraités au Conseil d'administration
de la Caisse de Prévoyance et de Retraite SNCF :

Les élections des représentants des retraités ont eu lieu en ce mois d'octobre par correspondance et les résultats ont été dépouillés le 18 octobre :

2008			2013			2018		
inscrits	184360		174844		- 9516	171659		
votants	131921	71,56	107397	61,42	- 24524	97303	56,68	- 4,74
exprimés	130127		106020			96891		
CGT	50219	38,50 1 élu	40168	37,89 1 élu	-0,61	38471	39,71 1 élu	+1,82
CFDT	9760	7,48	11017	10,39	+2,41	15387	15,88	+ 5,49
CFTC	6974	5,35	5709	5,38	+0,03	0		
FO	4167	3,19	4506	4,25	+1,06	4156	4,29	+0,04
CGC	3313	2,54	2721	2,57	+0,03	0		
UNSA	7573	5,81	7585	7,15	+1,34	10514	10,85	+3,7
SUD	6000	4,60	5545	5,23	+0,63	8783	9,06	+3,83
FGAAC	4363	3,35						
FGRCF	38047	29,17 1 élu	28769	27,14 1 élu	-2,03	19580	20,21 1 élu	- 6,93

Force Ouvrière remercie les cheminots retraités qui ont voté pour les candidats FO et qui ont ainsi permis à notre organisation syndicale de se maintenir avec un score modeste qui ne correspond pas à notre audience. Nous pouvons pressentir que le nombre de sièges à pourvoir (2) entraîne de facto un vote « utile » qui favorise les organisations syndicales représentatives qui ont eu la primauté des interventions médiatiques dans le long conflit du printemps.

Quelques autres réflexions sur ces résultats ; la participation est en baisse. Il faut dire que l'utilité de la présence de représentants des retraités est limitée : ils n'ont qu'un avis consultatif ! Deux organisations CFTC et CFE-CGC n'ont pas présenté de liste. Les organisations CFDT, Sud-rail Unsa et CGT augmentent leur score. La FGRCF enregistre une forte baisse et nous ne pouvons que faire le corollaire avec la politique d'accompagnement de la direction de la caisse de cette association de retraités.

Et l'avenir ? Notre protection sociale, notre caisse sont en danger. C'est pourquoi FORCE OUVRIERE revendique :

- Le maintien du système par répartition basé sur le salaire différé.
- Le retour de la CPR et de son personnel au sein de la SNCF.
- Le maintien du calcul de la retraite sur le salaire des 6 derniers mois.
- L'arrêt de l'allongement de la durée de cotisation et le retour à 37 annuités et demie de cotisation pour une retraite à taux plein.
- La suppression de tous mécanismes de décote.
- La revalorisation des pensions et de la pension de réversion à un minimum de 66%.
- Le maintien des EHPAD et de leurs personnels au sein de la SNCF.
- Le maintien de l'ensemble des cabinets médicaux et leur ouverture à l'ensemble des contractuels, retraités et ayants-droits.

Dans ce contexte il faut rappeler l'importance d'avoir une organisation syndicale indépendante forte, seule à même d'organiser la lutte nécessaire pour imposer ces revendications : Adhérez, faites adhérer les cheminots actifs et retraités à la fédération des cheminots FORCE OUVRIERE !

Le Secrétariat de la section nationale des Retraités

VIE DES SECTIONS

RENNES

Mardi 2 octobre, Jean Paul Guichon avait organisé **une réunion des retraités cheminots bretons** au local de l'UD de Rennes.

La situation sociale du moment, marquée par de nouvelles mesures anti-sociales, l'étatisation en cours de la sécurité sociale, le projet de "retraite universelle" par points ... a été détaillée par Gérard Le Mauff, lequel s'est attaché à présenter la réalité vécue par les salariés en activité ou en retraite, au delà des affirmations de l'illusionniste M. Macron et de ses ministres. Il a présenté la résolution adoptée à l'unanimité par le CCN de FO de fin septembre et



l'organisation de la mobilisation interprofessionnelle du 9 octobre, appelant les retraités bretons à y participer largement.

Il a fait un compte rendu du récent BN de la Section nationale des retraités de la fédération, en insistant sur les élections - en cours - des représentants retraités à la CPR SNCF.

A l'issue de la discussion qui a suivie, Jean Paul a donné un certain nombre d'informations locales : modalités des manifestations du 9 octobre, date du repas de fin d'année ...

La réunion s'est conclue par le verre de l'amitié et un repas en commun

TOURS

Jeudi 11 octobre, le bureau des retraités de Tours s'est réuni autour de Claude Jehan. Claude avait invité des camarades de Rennes et de Bordeaux.



Louis-Patrice Vincineaux, secrétaire régional, a tout d'abord fait le point de la situation à la SNCF, revenant sur la grève du printemps, l'aide de l'UD FO 37 à cette occasion, et la préparation en cours des élections professionnelles, marquées par les nouveaux périmètres des CSE remplaçant CER et DP et les nouvelles règles de constitution des listes

(parité)

Gérard Le Mauff a fait le point de la situation des retraités au plan général et les élections en cours des représentants retraités au CA de la CPRP. Il a fait ensuite fait un compte rendu du dernier BN de la section nationale.

Claude Jehan a donné plusieurs informations locales et une discussion s'est engagée avec les participants notamment sur la retenue à la source, la taxe d'habitation La réunion s'est conclue, bien entendu, par le verre de l'amitié



Sur notre agenda : Bureau National Retraités : le 19 décembre

8 et 9 novembre CE de l'UCR

14 novembre : AG des retraités de Toulouse

6 décembre : repas de fin d'année de la section de Rennes

26 février 2019 AG de la section d'Helemmes

" N'hésiter pas à nous faire connaître vos dates de réunions"

HISTOIRE : Historique des facilités de circulation

(1ère partie, la suite dans un prochain numéro de la Lettre)

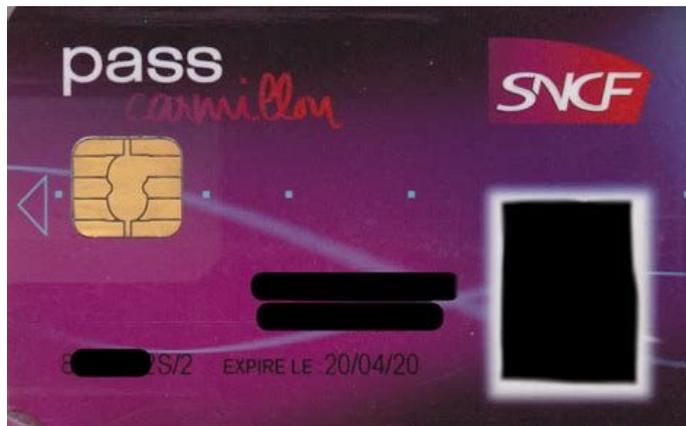
Les facilités de circulation des cheminots sont antérieures au statut. Dès 1880, les compagnies du Nord et de l'Est accordèrent à la femme de l'agent marié ou à la fille de tout employé veuf une carte valable une fois par semaine pour se rendre au marché le plus proche dès lors qu'il n'en existait pas à la résidence de l'agent. Cette facilité était assortie du transport gratuit de 30 kg de provisions. Il fut également tenu compte de la situation de l'agent célibataire vivant avec ses parents à charge. De même le transport de denrées que les agents pouvaient



recevoir de leur famille fut facilité par des prix très réduits. Le directeur de la Compagnie de l'Est estimait que ces facilités accordées aux agents **n'occasionnaient aucune dépense réelle** et permettaient aux agents de se nourrir mieux et à moindre frais. En quelque sorte c'était **une façon d'améliorer le pouvoir d'achat**. Dès l'origine des permis furent accordés aux agents pour raison de service et « aux agents désirant profiter d'un congé pour visiter leur famille et s'occuper d'affaires personnelles ».

Ces facilités furent rapidement étendues de la façon la plus large à la famille des agents. L'agent en activité pouvait circuler gratuitement, dans la classe de confort déterminée par son niveau de rémunération et son grade. Sa femme et ses enfants à charge demeurant avec lui voyagent gratuitement sur le Nord, à l'Est et au PLM et dans les autres compagnies ils reçoivent 2 à 4 voyages gratuits par an ainsi que les parents de l'agent et paient le quart de place au-delà avec toutefois des prix plafonnés. Des réductions étaient également consenties aux parents rendant visite à l'agent avec des variables selon les réseaux. Il en était de même pour les agents retraités et leurs familles voyagent sur leur

propre réseau. En 1884 une convention d'entente entre les grands réseaux permit aux agents de circuler hors de leur réseau d'appartenance. En 1892 la femme de l'agent et ses enfants à charge eurent droit à un voyage gratuit par an et à une réduction



de 75%.

En 1899 l'obligation d'emprunter au retour la ligne prise à l'aller fut supprimée.

En 1904, tout agent de chemin de fer comptant 36 mois de service peut, avec sa famille, faire le tour de la France sans rien déboursier à aucune des compagnies.

Le décret du 4 juin 1923 accorda les facilités de circulation aux agents retraités.

Au 1er janvier 1924 deux régimes coexistent en fonction du recrutement avant ou après cette date. Au 1er juillet 1924, un nouveau régime commun moins favorable que les régimes antérieurs fut établi et le régime des bons de transports fut supprimé. En 1930, Pierre Fournier, inspecteur des finances qui deviendra président de la SNCF sous l'occupation dénonce un manque à gagner auxquels les réseaux tout en soutenant les recommandations de restrictions rappellent que « **Comme il est tenu compte de cet avantage dans la rémunération allouée aux agents, on ne saurait considérer ces facilités de circulation comme une charge pour les réseaux** ».

La crise économique entraînant la rigueur sociale, la réglementation des facilités de circulation devient encore plus restrictive pour les agents entrés en service après le 1er juin 1933. Mais sous le Front populaire, un nouveau régime très favorable va être accordé.

(à suivre)

Jean Louis Ponnvoy